N°575 20 OCTOBRE 2023

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

SAM. DIM.

INFOS DISTRICT
PAGE 2

PV SR
PAGE 3

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :

@district93foot

@district93football

@district93foot

@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2023
PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI
PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, MUSTAPHA MANSOUR.
EXCUSÉS : MME LAËTITIA LESAGE, MM. JEAN CLAUDE NJEHOYA, MOHAMED RAOUADI (CDA).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF).

DÉBUT DE LA RÉUNION À 18H30

***

FUTSAL D2 A MATCH 26678041 AULNAY FUTSAL 2/SPORTING RÉPUBLIQUE 2 DU 7/10/23
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉCLAMATION D'AULNAY FUTSAL SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE DE SPORTING RÉPUBLIQUE 2, CES JOUEURS AYANT PU PARTICIPER À LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ÉQUIPE SUPÉRIEURE, CELLE-CI NE JOUANT PAS CE JOUR, POUR LA DIRE RECEVABLE EN LA FORME,
DEMANDE SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS À SPORTING RÉPUBLIQUE,
DÉCISION SERA PRISE LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.
REPRISE DU DOSSIER,
APRÈS AVOIR DEMANDÉ SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS À SPORTING RÉPUBLIQUE,
CONSTATANT QUE CE CLUB N'A PAS SOUHAITÉ RÉPONDRE,
APRÈS LECTURE DES FEUILLES DE MATCHES DE SPORTING RÉPUBLIQUE 1,
CONSTATANT QUE CETTE ÉQUIPE DEVAIT JOUER UN MATCH DE COUPE NATIONALE LE MÊME JOUR CONTRE DRANCY FUTSAL,
CONSTATANT QUE SPORTING RÉPUBLIQUE A FAIT FORFAIT « AVISÉ » LE 5 OCTOBRE 2023 SOIT, DEUX JOURS AVANT LA RENCONTRE,
CONSIDÉRANT DÈS LORS QUE CE CLUB ÉTANT À L'ORIGINE DE SON FORFAIT, NE POUVAIT IGNORER QUELS JOUEURS IL POUVAIT ALIGNER AVEC L'ÉQUIPE RÉSERVE ET CEUX QU'ILS NE POUVAIENT FAIRE JOUER,
CONSTATANT QU'IL FAUT CONSIDÉRER LA FEUILLE DE MATCH DE CHAMPIONNAT R2 B DU 30 SEPTEMBRE 2023, CHAMPS FC/SPORTING RÉPUBLIQUE
CONSTATANT QUE LES JOUEURS MM. SIMON KELLER LIC. 2328109394 ET VINCENT VIENOT LIC.1384013137 ONT PARTICIPÉ À CETTE RENCONTRE AINSI QU'À CELLE EN RUBRIQUE,
CONSIDÉRANT QUE SPORTING RÉPUBLIQUE 2 A ENFREINT L'ARTICLE 7.9.1 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL,

PAR CES MOTIFS,
JUGEANT EN PREMIER RESSORT,
DIT RÉCLAMATION FONDÉE,
DIT MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ À SPORTING RÉPUBLIQUE 2 (-1 POINT, 0 BUT)
DÉBITE SPORTING RÉPUBLIQUE DES FRAIS DE DOSSIER.

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D2 A MATCH 25932351 ENTENTE FC 93 BOBIGNY 2/KARMA FSC//AS LA COURNEUVE DU 7/10/23
LA COMMISSION,
APRÈS EXAMEN DES PIÈCES FIGURANT AU DOSSIER,
PREND CONNAISSANCE DE LA RÉSERVE DE L'AS LA COURNEUVE AINSI MENTIONNÉE SUR LA FMI : « JE SOUSSIGNÉ HASSANI SHEIK IBRAHIM EDUCATEUR N° 254405538 POSE RÉCLAMATION SUR LA PARTICIPATION DE JOUEURS MUTÉS AUTORISÉS »,
CONSIDÉRANT QUE CETTE RÉSERVE EST IRRECEVABLE CAR INSUFFISAMMENT MOTIVÉE, LE GRIEF REPROCHÉ N'ÉTANT PAS CLAIREMENT EXPLIQUÉ AU REGARD DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR,
CONSTATANT QUE L'APPUI DE LA RÉSERVE PAR L'AS LA COURNEUVE EST AINSI RÉDIGÉE SUR L'INFRACTION DE L'ARTICLE 7.5 ALINÉA C DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL, L'ÉQUIPE DU FC 93 BOBIGNY 2 ÉTANT SUSCEPTIBLE D'AVOIR FAIT PARTICIPER PLUS DE QUATRE JOUEURS MUTÉS, CE QUI EST INTERDIT PAR LE RÈGLEMENT,
CONSIDÉRANT QUE L'APPUI DE CETTE RÉSERVE EST CORRECTEMENT RÉDIGÉ,
TRANSFORME LA RÉSERVE EN RÉCLAMATION ET DEMANDE SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS AU FC 93 BOBIGNY,
DÉCISION SERA PRISE LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION.
REPRISE DU DOSSIER,
APRÈS AVOIR DEMANDÉ SES ÉVENTUELLES OBSERVATIONS AU FC 93 BOBIGNY,
CONSTATANT QUE CE CLUB N'A PAS SOUHAITÉ RÉPONDRE,
APRÈS LECTURE DES LICENCES DE L'ÉQUIPE DU FC 93 BOBIGNY 2/KARMA FSC,
CONSTATANT QUE LES JOUEURS MM. NAHIM OUNOUNOU LIC. 2547983123, AMAZIGH SAHEB LIC. 2547995171, BANGALY DORE LIC. 2548352553, AYMEN SENIGUER LIC. 2548144740, ISMAËL NIAKATE LIC. 2547729212 ONT DES LICENCES « RENOUVELLEMENT »,
CONSTATANT QUE LES JOUEURS MM. AZZEDINE AIT SALAH LIC. 254857, HENOC SAMUEL LIMBONGO NGOYA LIC. 9603344090, SEKOU KONE LIC. 9604305852, EL HADJI SYLLA LIC.9602697235 ONT DES LICENCES « NOUVELLES »,
APRÈS LECTURE DE LA LICENCE DE M. YELAN MESSAS LIC. 2548439920,
CONSTATANT QUE SA LICENCE A ÉTÉ ENREGISTRÉE LE 11/7/23 AVEC POUR QUALIFICATION LE 16/7/23 EN PROVENANCE DE LIVRY GARGAN FC, ÉTANT MUTÉ HORS PÉRIODE,
APRÈS LECTURE DE LA LICENCE DE M. MARLONE WILLIAM LIC. 2548164305,
CONSTATANT QUE SA LICENCE A ÉTÉ ENREGISTRÉE LE 12/7/23 AVEC POUR QUALIFICATION LE 17/7/23 EN PROVENANCE DE JA DRANCY, ÉTANT MUTÉ HORS PÉRIODE,
APRÈS LECTURE DE LA LICENCE DE M. MHAMED BOUZIANE LIC. 9602568800,
CONSTATANT QUE SA LICENCE A ÉTÉ ENREGISTRÉE LE 13/7/23 AVEC POUR QUALIFICATION LE 18/7/23 EN PROVENANCE DE LIVRY GARGAN FC, ÉTANT MUTÉ HORS PÉRIODE,
APRÈS LECTURE DE LA LICENCE DE M. MIKE GOMES LIC. 2548089844,
CONSTATANT QUE SA LICENCE A ÉTÉ ENREGISTRÉE LE 1/7/23 AVEC POUR QUALIFICATION LE 6/7/23 EN PROVENANCE DES LILAS FC, ÉTANT MUTÉ PÉRIODE NORMALE,
CONSIDÉRANT QUE FC 93 BOBIGNY 2/KARMA FSC A FAIT JOUER QUATRE MUTÉS DONT TROIS HORS PÉRIODE,
CONSIDÉRANT QUE CETTE ÉQUIPE A ENFREINT L'ARTICLE 160 ALINÉA C DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF,
CONSIDÉRANT EN OUTRE QUE CES QUATRE JOUEURS MUTÉS N'ÉTAIENT PAS QUALIFIÉS POUR PARTICIPER À LA RENCONTRE EN RUBRIQUE AU REGARD DE LEUR DATE DE QUALIFICATION APRÈS L'ENREGISTREMENT DE LEURS LICENCES,
CONSIDÉRANT QUE CETTE ÉQUIPE A ENFREINT L'ARTICLE 89 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF,
PAR CES MOTIFS,
JUGEANT EN PREMIER RESSORT,
DIT RÉCLAMATION FONDÉE,
DIT MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ À L'ENTENTE FC 93 BOBIGNY 2/KARMA FSC (-1 POINT, 0 BUT),
DÉBITE FC 93 BOBIGNY DES FRAIS DE DOSSIER.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

***

FORFAITS

FORFAIT COUPE

ANCIENS AVD/SFC NEUILLY SUR MARNE DU 15/10/23
ANCIENS AMICALE ANTILLAISE 2/UF CLICHOIS 2 DU 15/10/23
SUPER VÉTÉRANS MONTFERMEIL FC/FC LIVRY GARGAN DU 15/10/23

1ER FORFAIT

SENIORS D3 B UF CLICHOIS 2/ES STAINS 2 DU 8/10/23
U14 D4 C ESPOIR DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS/NEUILLY PLAISANCE SPORTS DU 14/10/23
CDM D1 FC GAGNY/BOURGET FC DU 24/9/23
ANCIENS D2 B CSL AULNAY/AS BONDY DU 24/9/23
FUTSAL D2 B ARTISTES FUTSAL 3/DRANCY FUTSAL 2 DU 30/9/23

2È FORFAIT

U14 D4 B SFC NEUILLY SUR MARNE 3/JS VILLETANEUSE 2 DU 14/10/23
FUTSAL D2 C AS LA COURNEUVE 2/CSC 2 DU 14/10/23

FORFAIT GÉNÉRAL

U18 D2 ESD MONTREUIL

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ÈRE DEMANDE

COUPE SENIORS UF CLICHOIS/PARIS INTERNATIONAL DU 15/10/23
COUPE SENIORS JS BONDY/VILLEPINTE FC DU 15/10/23
SENIORS D4 A SO ROSNY 2/FC GAGNY 2 DU 15/10/23
COUPE ANCIENS FA LE RAINCY/VILLEPINTE FC DU 15/10/23
COUPE ANCIENS ESPÉRANCE AULNAYSIENNE 2/MONTREUIL FC DU 15/10/23
COUPE ANCIENS SO ROSNY/NEUILLY PLAISANCE FC DU 15/10/23
ANCIENS D1 FC GAGNY/SO ROSNY DU 15/10/23
U13 AVENIR POULE A KARMA FSC 3/AF EPINAY 4 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE A JS VILLETANEUSE/MONTREUIL FC 3 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE A NEUILLY PLAISANCE FC 3/AS LA COURNEUVE 6 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE B KARMA FSC 2/AF EPINAY 5 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE B JS VILLETANEUSE 2/MONTREUIL FC 4 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE B NEUILLY PLAISANCE FC 4/AS LA COURNEUVE 7 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE C COSMOS FC/FC AULNAY 4 DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE C ALMATY BOBIGNY/CA ROMAINVILLE 2 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE A RED STAR FC 3/BOURGET FC 2 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE B RED STAR FC 4/BOURGET FC 3 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE D ATLÉTICO BAGNOLET 3/GOURNAY FC DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE E FA LE RAINCY/CSL AULNAY 3 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE F JA DRANCY 3/AF EPINAY 2 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE F KARMA FSC/SC DUGNY DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE G VILLEMOMBLE SPORTS/UF CLICHOIS 2 DU 14/10/23
U13 ESPOIR POULE H ES STAINS 2/ETOILE BOBIGNY FC DU 14/10/23
U13 AVENIR POULE H BLANC MESNIL SF 3/SO ROSNY 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE A RED STAR FC 3/BOURGET FC 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE B RED STAR FC 4/BOURGET FC 3 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE C ATLÉTICO BAGNOLET 2/GOURNAY FC DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE D ATLÉTICO BAGNOLET 3/GOURNAY FC 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE E FA LE RAINCY/CSL AULNAY 3 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE F JA DRANCY 3/AF EPINAY 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE F KARMA FSC/SC DUGNY 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE G JS BONDY/SFC NEUILLY SUR MARNE 2 DU 14/10/23
U12 ESPOIR POULE H ES STAINS 2/ETOILE FC BOBIGNY DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE A OL PANTIN 2/ST DENIS US 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE B OL PANTIN 2/ST DENIS US 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE B ESD MONTREUIL 3/AS LA COURNEUVE 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE B FCM AUBERVILLIERS 3/AS JEUNESSE AUBERVILLIERS 3 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE C VILLEPINTE FC 2/LES LILAS FC DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE C SO ROSNY 2/FC LIVRY GARGAN 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE D VILLEPINTE FC 3/FC LES LILAS 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE D SO ROSNY 3 /LIVRY GARGAN FC 3 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE E JA DRANCY 2/FC ROMAINVILLE 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE F AS BONDY 3/ES STAINS 3 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE H NEUILLY PLAISANCE FC 2/CSL AULNAY 2 DU 14/10/23
U10 ESPOIR POULE I CA ROMAINVILLE 2/BLANC MESNIL SF 2 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE A ST DENIS US 4/JA DRANCY 4 DU 14/10/23

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U11 AVENIR POULE B ST DENIS US 5/JA DRANCY 5 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C JS VILLETANEUSE/OL PANTIN 5 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C JA DRANCY 6/AF EPINAY 5 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C KARMA FSC 3/CSL AULNAY 3 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C JS VILLETANEUSE/OL PANTIN 5 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C JA DRANCY 6/AF EPINAY 5 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE C KARMA FSC 3/CSL AULNAY 3 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE D JS VILLETANEUSE 2/OL PANTIN 6 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE D JA DRANCY 7/AF EPINAY 6 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE E COSMOS FC/FC AULNAY 4 DU 14/10/23
U11 AVENIR POULE E ALMATY BOBIGNY/ESPÉRANCE AULNAYSIENNE 3 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE A OL PANTIN 2/ST DENIS US 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE B OL PANTIN 3/ST DENIS US 3 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE C SEVRAN FC 2/MONTFERMEIL FC DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE C VILLEPINTE FC 2/FC LES LILAS DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE D SEVRAN FC 3/MONTFERMEIL FC 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE D VILLEPINTE FC 3/FC LES LILAS 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE E JA DRANCY 2/FC ROMAINVILLE 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE E AS BONDY 2/ES STAINS 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE F JA DRANCY 3/FC ROMAINVILLE 3 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE F AS BONDY 3/ES STAINS 3 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE G CSM ILE ST DENIS 2/KARMA FSC DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE H NEUILLY PLAISANCE FC 2/CSL AULNAY 2 DU 14/10/23
U11 ESPOIR POULE I CA ROMAINVILLE 2/BLANC MESNIL SF 2 DU 14/10/23

2È DEMANDE

U16 D2 A OL PANTIN/FA LE RAINCY DU 8/10/23
U14 D4 A ASS NOISEENNE/SFC NEUILLY SUR MARNE 4 DU 7/10/23
U14 D4 D EPP GERVAISIENNE/CS VILLETANEUSE 2 DU 7/10/23
ANCIENS D2 B ES STAINS 2/NOISY LE GRAND FC DU 8/10/23
ANCIENS D2 B NEUILLY PLAISANCE FC/CSL AULNAY DU 8/10/23
U13 AVENIR POULE A AF EPINAY 4/AF EPINAY 6 DU 7/10/23
U13 AVENIR POULE B JA DRANCY 5/JS VILLETANEUSE 2 DU 7/10/23
U13 AVENIR POULE B AF EPINAY 5/AF EPINAY 3 DU 7/10/23
U13 AVENIR POULE C STADE DE L'EST 3/VAUJOURS FC 2 DU 7/10/23
U13 AVENIR POULE C TREMBLAY FC 3/COSMOS FC DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE C FC AULNAY 2/FC LES LILAS DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE D FC AULNAY 3/FC LES LILAS 2 DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE D GOURNAY FC/OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 2 DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE E FA LE RAINCY/TREMBLAY FC 2 DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE E STADE DE L'EST 2/VAUJOURS FC DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE F JA DRANCY 3/KARMA FSC DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE F CA ROMAINVILLE/EPP GERVAISIENNE DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE G UF CLICHOIS 2/FC ROMAINVILLE DU 7/10/23
U13 ESPOIR POULE H ES STAINS 2/BLANC MESNIL SF 3 DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE C GOURNAY FC/OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE D FC AULNAY 3/FC LES LILAS 3 DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE D GOURNAY FC 2/OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 3 DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE E FA LE RAINCY/TREMBLAY FC 3 DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE E STADE DE L'EST 2/VAUJOURS FC DU 7/10/23

U12 ESPOIR POULE F JA DRANCY 3/KARMA FSC DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE F CA ROMAINVILLE 2/EPP GERVAISIENNE DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE G GAGNY FC 2/JS BONDY DU 7/10/23
U12 ESPOIR POULE H ES STAINS 2/BLANC MESNIL SF DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE A PARIS INTERNATIONAL 2/BOURGET FC 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE B PARIS INTERNATIONAL 3/BOURGET FC 3 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE B ST DENIS US 3/BOURGET FC 3 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE B FCM AUBERVILLIERS 3/OL PANTIN DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE C MONTFERMEIL FC/VILLEPINTE FC 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE C ATLETICO BAGNOLET 2/LIVRY GARGAN FC 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE D MONTFERMEIL FC 2/VILLEPINTE FC 3 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE D ATLETICO BAGNOLET 3/LIVRY GARGAN FC 3 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE E TREMBLAY FC 2/COUBRON FC 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE E AS BONDY 2/SFC NEUILLY SUR MARNE 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE E ES STAINS 2/FA LE RAINCY DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE F TREMBLAY FC 3/FC COUBRON DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE F AS BONDY 3/SFC NEUILLY SUR MARNE 3 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE G CSM ILE ST DENIS 2/ETOILE BOBIGNY FC DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE G DRANCY FC FC/SC DUGNY DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE H STADE DE L'EST 2/VAUJOURS FC DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE I FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 2/CA ROMAINVILLE 2 DU 7/10/23
U10 ESPOIR POULE I JS BONDY/NEUILLY PLAISANCE SPORTS 2 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE A NEUILLY PLAISANCE FC 3/MONTREUIL FC 3 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE A STADE DE L'EST 3/AS LA COURNEUVE 4 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE B STADE DE L'EST 4/AS LA COURNEUVE 5 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE C JA DRANCY 6/KARMA FSC 3 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE C AF EPINAY 5/OL PANTIN 5 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE D JA DRANCY 7/KARMA FSC 4 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE D AF EPINAY 6/OL PANTIN 6 DU 7/10/23
U11 AVENIR POULE E CA ROMAINVILLE 3/ALMATY BOBIGNY DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE A PARIS INTERNATIONAL 2/BOURGET FC 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE B PARIS INTERNATIONAL 3/BOURGET FC 3 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE C MONTFERMEIL FC/VILLEPINTE FC DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE C ATLETICO BAGNOLET 2/LIVRY GARGAN FC 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE D MONTFERMEIL FC 2/VILLEPINTE FC 3 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE D ATLETICO BAGNOLET 3/LIVRY GARGAN FC 3 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE E TREMBLAY FC 2/FC COUBRON DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE E AS BONDY 2/SFC NEUILLY SUR MARNE 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE E ES STAINS 2/FA LE RAINCY DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE F TREMBLAY FC 3/FC COUBRON DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE F AS BONDY 3/SFC NEUILLY SUR MARNE 3 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE F EPP GERVAISIENNE 2/JA DRANCY 3 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE G CSM ILE ST DENIS 2/ETOILE FC BOBIGNY DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE G DRANCY FC/SC DUGNY DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE H NEUILLY PLAISANCE FC 2/ASS NOISÉENNE 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE H NOISY LE GRAND FC 2/UF CLICHOIS 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE I FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 2/CA ROMAINVILLE 2 DU 7/10/23
U11 ESPOIR POULE I JS BONDY/NEUILLY PLAISANCE SPORTS DU 7/10/23

3È DEMANDE – DERNIÈRE DEMANDE AVEC MAIL OFFICIEL AU CLUB

U14 D1 JA DRANCY 2/MONTREUIL FC DU 30/9/23
ANCIENS D2 B GOURNAY FC/ES STAINS 2 DU 24/9/23
ANCIENS D2 B ES STAINS 2/AMICALE MAURICIENS DU 1/10/23
FUTSAL D2 B SOFA 93 2/SPORT ETHIQUE 2 DU 30/9/23

***

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

EN CAS DE 1ÈRE NON-UTILISATION : AVERTISSEMENT,
EN CAS DE 2ÈME NON-UTILISATION (DANS UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE AYANT OCCASIONNÉ UN AVERTISSEMENT AU CLUB) : AMENDE FIXÉE À L'ANNEXE 2 DU R.S.G. DE LA L.P.I.F.F.,
EN CAS DE 3ÈME NON-UTILISATION OU PLUS (DANS UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE AYANT OCCASIONNÉ UN AVERTISSEMENT AU CLUB) : MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ, LE CLUB ADVERSE CONSERVANT LE BÉNÉFICE DES POINTS ET BUTS ACQUIS SUR LE TERRAIN. MÊME EN CAS DE TABLETTE DÉFECTUEUSE OU DE BUG INFORMATIQUE, LE CLUB RECEVANT EST DANS L'OBLIGATION DE MONTRER LA TABLETTE À SON ADVERSAIRE POUR PREUVE DE BONNE FOI SOUS PEINE DE SANCTIONS.

TOUTES VOS ÉQUIPES DOIVENT DÉSORMAIS UTILISER LA FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE).
LA SAISON PASSÉE, UN MAIL ÉTAIT DEMANDÉ À CHAQUE CLUB AFIN D'OBTENIR DES EXPLICATIONS SUR L'ABSENCE DE FMI.
CETTE SAISON, QUELLE QUE SOIT LA RAISON, LORSQUE LA FMI NE SERA PAS UTILISÉE, VOUS DEVREZ SYSTÉMATIQUEMENT TRANSMETTRE UN MAIL (UNE EXPLICATION SUR LA FEUILLE DE MATCH PAPIER N'EST PAS PRIS EN COMPTE).
EN CAS D'ABSENCE DE MAIL OFFICIEL, LA COMMISSION STATUERA EN CONSÉQUENCE ET PÉNALISERA LE CLUB N'AYANT PAS RÉPONDU (VOIR ARTICLE DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FMI).

LE CLUB NE DEVRA PAS SE CONTENTER DE RÉPONDRE « BUG INFORMATIQUE », IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ DE PRENDRE UNE PHOTOGRAPHIE DU PROBLÈME RENCONTRÉ, AINSI LA COMMISSION POURRA STATUER AVEC DES ÉLÉMENTS TANGIBLES.

LES ÉQUIPES INSCRITES EN GRAS SONT SANCTIONNÉS.
EN RAISON D'UN GRAND NOMBRE DE BUGS RENCONTRÉS PAR LES CLUBS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA FMI EN CE MOMENT, IL NE SERA PAS STATUÉ SUR D'ÉVENTUELLES SANCTIONS JUSQU'À LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE. PENSEZ BIEN À VOUS MUNIR D'UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER QUE VOUS SOYEZ À DOMICILE OU À L'EXTÉRIEUR.

AVERTISSEMENT

NÉANT

RÉCIDIVE – 100 EUROS

NÉANT

2È RÉCIDIVE – MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ

NÉANT

***

FIN DE LA RÉUNION À 18H50

COMMISSION SPORTIVE GENERAL

COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE
RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2023
PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI
PRÉSENTS : MM. JEAN-CLAUDE ORTUNO, ABDELHAFID HORMI, MAMADOU KARAMOKO (CD)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF).

LA COMMISSION SE RÉUNIT EN DÉBUT DE SAISON POUR DÉFINIR LES CRITÈRES DE DEMANDES DE REPORTS PAR LES CLUBS AFIN QUE CEUX-CI CONNAISSENT LES REPORTS ACCEPTÉS ET LES REPORTS REFUSÉS.

CHAQUE DEMANDE SERA EFFECTUÉE AU CAS PAR CAS DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES.

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ POUR DÉFAUT DE LICENCES,

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ CONCERNANT UN MOYEN DE TRANSPORT DÉFICIENT AVANT LA RENCONTRE

EN AUCUN CAS UN REPORT NE SERA ACCEPTÉ CONCERNANT LE MARIAGE DE L'EDUCATEUR, CELUI-CI DEVRA SE FAIRE REMPLACER OU DE JOUEUR.

LE REPORT SERA ACCEPTÉ EN CAS DE DÉCÈS NOTAMMENT FAMILIAL SINON ÉTUDIÉ AU CAS PAR CAS.

PAR AILLEURS, IL EST DEMANDÉ DE NE PAS ORGANISER LE FESTI FOOT U13 EN MÊME TEMPS QU'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT U14 AFIN DE PERMETTRE AUX CLUBS DE POUVOIR FAIRE ÉVOLUER LEURS JOUEURS U13 EN CHAMPIONNAT U14.

ENFIN, CONCERNANT LES VACANCES DE PÂQUES, AUCUN MATCH NE SERA PROGRAMMÉ EN U14 LE SAMEDI 20 AVRIL 2024, EN REVANCHE DES RENCONTRES AURONT LIEU LES 13 ET 27 AVRIL.
LES CLUBS DOIVENT D'ORES ET DÉJÀ S'ORGANISER CONCERNANT CES DATES.

***

RÉUNION EFFECTUÉE EN VISIO-CONFÉRENCE

U14 D4 C MATCH 26544686 LIVRY GARGAN FC 2/ESPOIR DE LA JEUNESSE AUBERVILLIERS DU 21/10/23
LA COMMISSION,

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE L'ESPOIR DE LA JEUNESSE AUBERVILLIERS QUI DEMANDE LE REPORT DE LA RENCONTRE SUITE À L'IMPOSSIBILITÉ D'EMMENER SES JOUEURS À LIVRY GARGAN, SA SECRÉTAIRE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ENFANTS ÉTANT SOUFFRANTE ET NE POUVANT ASSURER CETTE FONCTION,

CONSIDÉRANT QUE CETTE DEMANDE N'ENTRE PAS DANS LES MOTIFS RÈGLEMENTAIRES DE REPORT ET AU VU DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE VIS-À-VIS DES AUTRES CLUBS,

DÉCIDE DE NE PAS ACCEPTER LA DEMANDE DE L'ESPOIR DE LA JEUNESSE AUBERVILLIERS, MATCH À JOUER.

LA PRÉSENTE DÉCISION EST SUSCEPTIBLE D'APPEL DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE ST DENIS. COMPTE TENU DES IMPÉRATIFS LIÉS AU DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET À L'ÉQUITÉ SPORTIVE, LA COMMISSION DÉCIDE DE LEVER L'EFFET SUSPENSIF LIÉ À UN ÉVENTUEL APPEL.

***

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme HANI Karima

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :	Mme. Marina SAUVAGE
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :	M. Eric TEURNIER
COMPTABILITÉ :	Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :	M. Marc MATHIEU
TECHNIQUE:	SADI ZAIR
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :	Jérémy MAYTRAUD
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL:	Rabat AIT ATMANE

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE